

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix –Travail –Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

PREFECTURE D'ESEKA

SECRETARIAT PARTICULIER



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

CENTER REGION

NYONG AND KELLE_DIVISION

ESEKA SENIOR DIVISIONAL OFFICE

PRIVATE SECRETARY

Maître d'Ouvrage : PREFET DU DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

**Commission Départementale de Passation des Marchés placée auprès de la
Préfecture d'Eséka**

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°04/AONO/J08/CDPM/2026 DU 15 Avril 2026

**POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE AU SEIN DE LA
DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE DU NYONG ET KELLE, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE EN
PROCEDURE D'URGENCE**

PIECE N° 1

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
(AONO)**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix –Travail –Patrie

REGION DU CENTRE

DÉPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

PREFECTURE D'ESEKA

SECRETARIAT PARTICULIER



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

CENTER REGION

NYONG AND KELLE_DIVISION

ESEKA SENIOR DIVISIONAL OFFICE

PRIVATE SECRETARY

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 04/AONO/J08/CDPM/2026 DU 15 Avril 2026
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE AU SEIN DE LA
DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE DU NYONG ET KELLE, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE EN
PROCEDURE D'URGENCE

Financement : Budget d'Investissement Public (BIP) MINEPAT-2026

1. Objet de l'Appel d'Offres :

Le Préfet du Département du Nyong et Kélé (Autorité Contractante), lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux en vue de la construction d'un logement d'astreinte au sein de la Délégation Départementale de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Nyong et Kélé, Département du Nyong et Kélé, Région du Centre en procédure d'urgence.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- TRAVAUX PREPARATOIRES-ETUDES ;
- FONDATIONS ;
- MACONNERIE ;
- BETON ARME EN ELEVATION ;
- ENDUITS, CHAPES ET DIVERS ;
- PLAFONDS ;
- REVETEMENTS SCHELLÉS ;
- CHARPENTE COUVERTURE - ETANCHÉITÉ ;
- MENUISERIE BOIS ;
- MENUISERIE MÉTALLIQUE - ALUMINIUM ;
- PEINTURE ;
- ELECTRICITE - CLIMATISATION ;
- PLOMBERIE-SANITAIRE ;
- VRD.

3. Allotissement

Les travaux sont définis en un lot unique

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **quarante-cinq millions (45 000 000) francs CFA** toutes taxes comprises.

5 Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des prestations est de **Quatre (04) mois**, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, aux contraintes particulières du

site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

6 Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence est ouverte à égalité de conditions à toutes les Entreprises de droit Camerounais ayant des compétences dans le domaine des Travaux Publics. Possédant une bonne expérience dans la réalisation des travaux de Génie Civil et justifiant des capacités techniques et financières pour la bonne réalisation des travaux.

7 Financement

Les travaux objet du présent Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence, sont financés par le **Budget d'Investissement Public (BIP), (MINEPAT) EXERCICE 2026.**

8 Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne.

9 Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO dont le montant s'élève à **neuf cent mille (900 000) Francs CFA** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Restituées dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication des résultats. La caution de soumission de l'attributaire du Marché sera libérée dès que ce dernier aura signé le marché et fourni le Cautionnement définitif requis.

10 Consultation du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert

La version physique du Dossier d'Appel d'Offres peut être consultée dans les Services du Maître d'Ouvrage Délégué, sis au Secrétariat Particulier du Préfet du Département du Nyong et Kélé.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm), dès publication du présent avis au journal des marchés (JDM).

11 Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert

Le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert peut être obtenu aux heures ouvrables à partir de 07h30 à 15h30 min au Secrétariat Particulier du Préfet du Département du Nyong et Kélé, dès publication du présent Avis, contre présentation d'une quittance de versement de **75 000 F (soixante-quinze mille francs) CFA à la Recette des Finances d'Eséka**. Non remboursables. Ladite quittance devra préciser le numéro de l'appel d'offres lors du retrait du dossier, les soumissionnaires doivent présenter l'original de la quittance en se faisant enregistrer.

Il est également possible d'obtenir le DAO par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS ou sur le site de l'ARMP (<http://www.armp.cm>) disponible aux adresses sus indiquées pour la version électronique.

Toutefois, la soumission par voie physique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12 Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au Secrétariat Particulier du Préfet du Département du Nyong et Kélé, **au plus tard le 27 Avril 2026 à 12h00mn précises** et devra porter la mention :

**« DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° ___/AONO/J08/CDPM/2026 DU ___ Avril 2026
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE AU SEIN DE LA
DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE DU NYONG ET KELLE, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE EN
PROCEDURE D'URGENCE »**

Maitre d'Ouvrage Délégué : Préfet du Département du Nyong et Kélé
Commission Départementale de Passation des Marchés placée auprès du Préfet du Département du Nyong et Kélé
FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC -- (MINEPAT)
EXERCICE 2026
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

13 Recevabilité des plis

Les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être en cours de validité ou datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

NB 1 : Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage Délégué:

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission ;
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.

NB 2 : Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14 Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu, le ^{MAI} 27 Avril 2026 à 13 heures précises par la Commission Départementale de Passation des Marchés placée auprès du Préfet du Département du Nyong et Kélé (CDPM) siégeant dans sa salle des Commission de la Préfecture du Département du Nyong et Kélé.

NB : Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de d'Appel d'Offres.

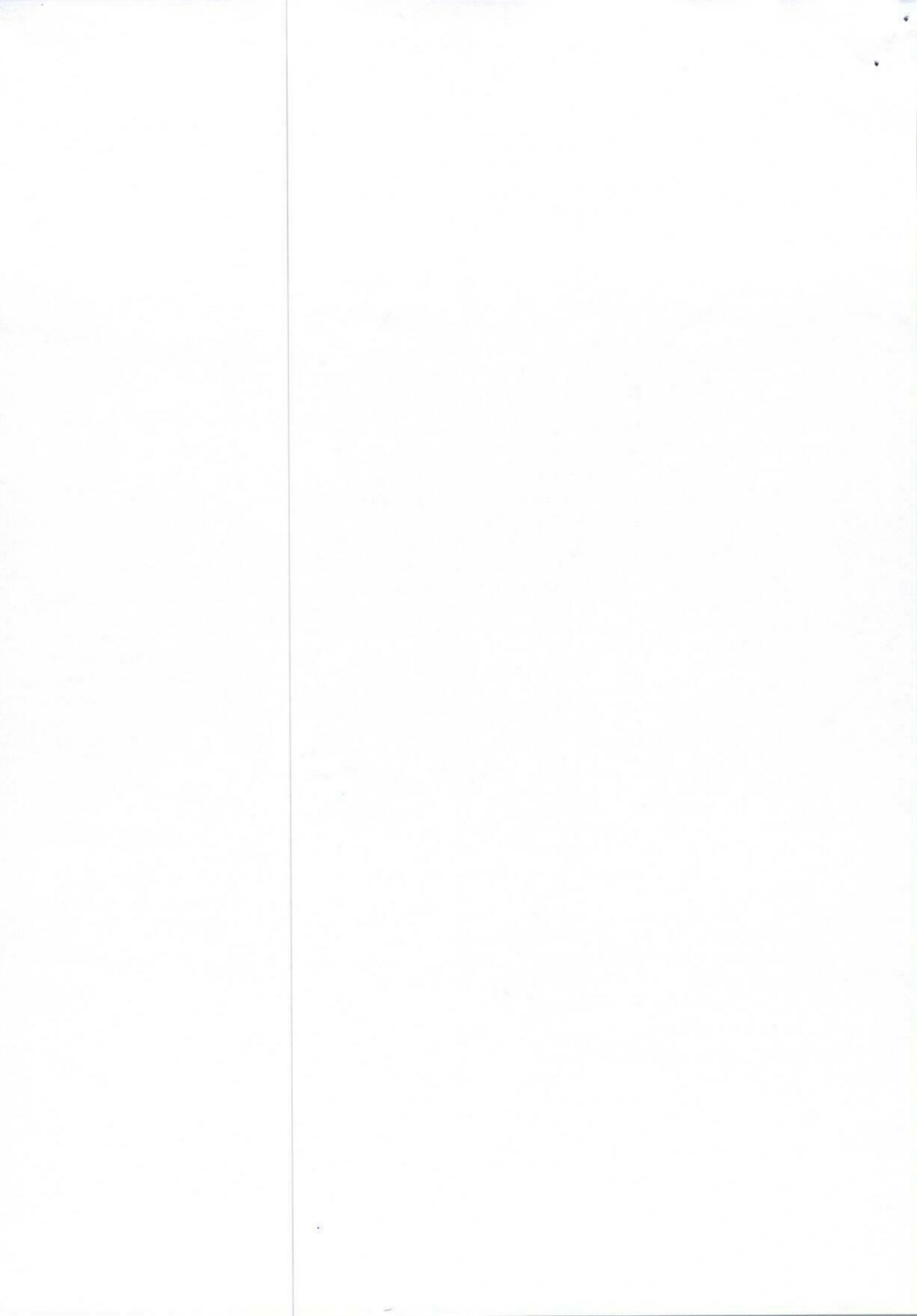
En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

15 Critères d'évaluation

15.1. Critères éliminatoires

a) Dossier administratif incomplet pour :

- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après un délai de 48 heures accordé par la



Commission Interne de Passation des Marchés.

b) Offre technique incomplète pour absence de l'un des éléments ci-après :

- N'avoir pas réalisé au moins un marché similaire au cours des trois (03) dernières années (2023, 2024, 2025) dont le montant est de vingt millions (20 000 000) francs CFA toutes taxes comprises ;
- CV du Conducteur des Travaux ne remplissant pas les conditions de qualification et d'expérience demandées dans le RPAO ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défailtantes établies par le MINMAP ;
- Absence de la charte d'intégrité et à l'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datées et signées ;
- N'avoir pas réuni au moins 70 % de critères de qualification ;
- Non possession en propre d'au moins 70 % du matériel de génie civil listé dans la grille d'évaluation.

c) Offre financière incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après :

- Une soumission timbrée datée et signée ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU), suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres, rempli de manière lisible paraphé à toutes les pages et la dernière page signée et cachetée ;
- Le devis quantitatif et estimatif daté, signé et cacheté ;
- Le sous détail des prix quantifiés paraphés à toutes les pages et signé puis cacheté à la dernière page.

d) Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre Financière ;

d) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou pièce non authentique ;

e) Non-respect des modèles du DAO.

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :

- a) Attestation de visite des lieux datée, cachetée et signée et Un rapport de visite de lieux documenté et illustratif signé sur l'honneur;
- b) Personnel d'encadrement ;
- c) Moyens matériels ;
- d) Références ;
- e) Attestation de solvabilité financière à hauteur de **quinze millions (15 000 000) de Francs CFA** montant devant être délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances ;
- f) Méthodologie d'exécution et planning d'exécution des travaux.

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage supérieur ou égal à 70%, (soit au moins 40 « oui » sur 57) seront examinées.

16 Attribution

Le Préfet du Département du Nyong et Kélé, Maître d'Ouvrage Délégué, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins disante et remplissant les capacités administratives, financières et techniques requises.

17 Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date initiale fixée pour la remise des offres.

18 Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Préfecture d'Eséka (Secrétariat Particulier). Tel : 696 67 26 14 ou en ligne sur la plateforme COLEPS ou ARMP aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

19 Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques veuillez appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou app numéros : (+237) 873 20 57 25 et 699 37 07 48, le Maître d'Ouvrage Particulier au numéro _____.

Fait à ESSIKA, le **15 AVR 2026**

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU NYONG ET KE
(Autorité Contractante)

AMPLIATIONS

- ARMP - CENTRE (Pour publication au JDM);
- DD-MINMAP / NK (Pour information);
- Président CDPM;
- Affichage/Archives.



Administrateur Civil Principal
Hors-Echelle